

# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup  
d'agir ensemble!

Volume 1 • Numéro 6 • Printemps 2012



## INTRODUCTION

Nous connaissons aujourd'hui beaucoup mieux les conséquences de la violence sur les victimes et sur les jeunes qui agressent leurs pairs à l'école. Cependant, les études ont relevé que les témoins de ces situations pouvaient eux aussi subir les conséquences de cette exposition à la violence. Comme les témoins constituent la majorité de la clientèle scolaire et que la plupart demeurent passifs devant les scènes de violence, ne devrait-on pas s'efforcer de trouver des moyens de les inciter à intervenir pour faire cesser ces situations? C'est plus précisément à cette question que s'attarde le premier article de ce sixième bulletin, intitulé **Mobiliser les témoins pour faire diminuer la violence à l'école**. Ce pouvoir d'action peut aussi être accru chez les jeunes qui voient se dérouler sous leurs yeux des situations de violence dans l'espace virtuel. Comment les adultes de l'école peuvent-ils réagir pour prévenir et intervenir face à cette nouvelle forme d'agression commise par voie électronique?

Le second article de ce bulletin, intitulé **La cyberagression : comprendre pour mieux intervenir**, fait suite au document *La violence dans l'espace virtuel : ça vaut le coup d'agir ensemble (2011)*, mis en ligne par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), concernant le phénomène de la cyberviolence, les enjeux personnels et sociaux, les conséquences sur les victimes, les témoins et les acteurs. Après avoir abordé certains mythes qui circulent toujours dans nos milieux scolaires, cet article reconsidérera divers aspects liés à l'intervention et plus précisément des actions à mettre en œuvre pour intervenir auprès des jeunes qui adoptent des comportements de cyberagression.

### MOBILISER LES TÉMOINS POUR FAIRE DIMINUER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Même si des études mentionnent qu'entre 3 % et 23 % des élèves âgés entre 10 et 17 ans sont impliqués comme victimes ou auteurs de violence à l'école (Debarbieux, 2008; Craig & Harel, 2004; Pepler & Craig, 2008; Wolke, Woods, Stanford & Schulz, 2001), on oublie très souvent d'inclure tous les autres élèves, qui constituent entre 85 % et 90 % de la clientèle scolaire et qui sont susceptibles d'être témoins de diverses scènes de violence.

Puisqu'on sait que 88 % des scènes de violence se déroulent en présence de témoins et que les agressions cessent à l'intérieur de 10 secondes dans les deux tiers des situations lorsqu'un pair intervient directement (Hawkings, Pepler & Craig, 2001), une meilleure compréhension des enjeux et des actions à mettre en œuvre s'impose si on veut qu'un plus grand nombre d'élèves se mobilisent et posent des gestes pour faire diminuer la violence.

### Des témoins démunis

Certains jeunes se sentent très démunis lorsqu'ils assistent à une scène de violence et adoptent une série de comportements qui, souvent sans qu'ils le sachent, encouragent les agresseurs à continuer de malmenager les victimes. Une minorité d'élèves savent mieux que d'autres ce qu'il faut faire dans de telles situations et choisissent d'agir pour venir en aide aux victimes. Mais face à une situation de violence, les *témoins démunis* manquent de ressources et de connaissances pour comprendre et évaluer les comportements à adopter. Ils ne possèdent ni les repères, ni la confiance,

# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup  
d'agir ensemble!

ni les compétences pour intervenir en faveur de la victime. En plus de générer de l'anxiété, l'exposition à la violence peut entraîner des sentiments de culpabilité chez les *témoins démunis*. La réponse typique de ces témoins sera de demeurer passifs, de réagir par la fuite, par l'indifférence ou par imitation, en se joignant ouvertement ou implicitement à l'auteur de l'agression. Par conséquent, ce climat d'insécurité peut les amener à craindre l'école ou encore à se désensibiliser en adoptant à leur tour des comportements perturbateurs (Janosz *et al.* 2011).

## L'importance de la pression des pairs

Il a été démontré qu'un élève qui agit en défenseur de la victime a plus de chance de faire cesser la violence si la perception du groupe de pairs est favorable à ce type d'intervention. À l'âge où les jeunes sont plus sensibles à la pression des pairs et tentent de s'y conformer, la mobilisation des *témoins défenseurs* sera donc influencée par la perception qu'ils ont de l'adhésion du plus grand nombre de leurs pairs aux valeurs non violentes.

Les élèves doivent cependant apprendre à mesurer les risques (sociaux et physiques) que peuvent entraîner leurs actions pour venir en aide à un pair qui subit de la violence. Des comportements seront appropriés dans certaines situations, alors que dans d'autres, ils seront à éviter. Pour intervenir directement, le témoin altruiste devra posséder des compétences personnelles et bénéficier de conditions sociales préexistantes qui encouragent la défense des victimes. Pour Davis et Davis (2007), l'intervention directe demeure toujours risquée, surtout parce qu'elle s'insère dans une dynamique sociale complexe. Pour les mêmes raisons, dire à l'agresseur d'arrêter ou tenter de convaincre les autres témoins de manifester leur désaccord peut être risqué si les valeurs d'empathie ne sont pas encouragées dans une école ou lorsqu'il y a absence d'une position claire exprimée par l'école à l'aide d'une politique ou d'un programme de prévention de la violence.

**S'il sait qu'il peut agir en toute sécurité, le jeune témoin sera plus susceptible de se mobiliser pour poser des gestes altruistes.**

Par contre, s'il n'est pas certain de l'efficacité de son action, le jeune témoin doit savoir qu'il est préférable de ne pas intervenir directement et devra envisager une autre façon de venir en aide à une victime (ex. : avertir un adulte, lui offrir son soutien).

## Des mesures à prendre pour mobiliser les élèves témoins

Si on veut amener les élèves témoins à adopter des comportements susceptibles de faire cesser la violence à laquelle ils assistent, il faut d'abord leur faire prendre conscience de leur pouvoir d'intervention, du fait que leurs réactions peuvent contribuer à encourager ou au contraire à décourager l'action de l'agresseur. Mais pour les inciter à agir, cette conscientisation ne suffit pas toujours; les témoins doivent développer certaines habiletés cognitives et sociales (s'exprimer, résoudre des conflits...) afin de pouvoir réagir en contexte difficile. En plus d'être soutenue par un milieu qui véhicule des valeurs de non-violence et qui intervient dans ce sens, l'intervention positive d'un jeune témoin sera ainsi tributaire de :

- sa capacité de gérer ses propres émotions avant d'intervenir;
- sa connaissance des actions efficaces à mettre en œuvre (ex. : méthodes non violentes de confrontation des agresseurs);
- sa connaissance des actions inacceptables ou inappropriées;
- sa capacité d'évaluer le rapport de force qui existe entre lui et l'agresseur pour ne pas intervenir lorsque le risque est trop grand (agresseur plus vieux, plus grand, en groupe...);
- son habileté à évaluer le soutien probable d'autres témoins.

**Mais face aux dilemmes devant lesquels ils sont placés (intervention, fuite ou inaction), les élèves témoins ont besoin du soutien des adultes pour se sentir en sécurité et capables d'intervenir efficacement.**

Le personnel scolaire possède un grand pouvoir d'action à ce niveau, mais doit d'abord se mobiliser lui-même en mettant en place certaines interventions propices à la mobilisation des élèves témoins, par exemple :

### • Assurer la protection des élèves

Les stratégies déployées pour mobiliser les témoins de violence devraient tout d'abord viser à les protéger des risques psychologiques associés à de telles situations.

**Ainsi, un milieu bien préparé aura prévu une réponse rapide aux manifestations de violence pour procurer le soutien nécessaire à tous, qu'ils soient auteurs, victimes ou témoins de violence.**

Cette intervention permet de rétablir une juste compréhension des relations interpersonnelles, d'améliorer la gestion émotionnelle et comportementale et d'accroître la capacité de résilience face aux événements perturbants. De plus, les milieux scolaires avisés mettront en place des mesures de sécurité en faveur des témoins et des victimes pour justement éviter que ceux-ci ne deviennent éventuellement des agresseurs.

### • Fournir l'accès à une personne de confiance

L'écoute attentive du jeune témoin lorsqu'il raconte l'événement violent et exprime ses émotions est une action clé qui permet de désamorcer la chaîne des réactions négatives et qui l'aide à affronter les situations de violence. L'accès à une personne de confiance peut être possible par téléphone, par courriel ou par tout autre moyen de communication qui préserve la sécurité des témoins.

# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup  
d'agir ensemble!*

## • Développer l'estime de soi et le sentiment d'auto-efficacité chez les jeunes

Alors qu'une faible estime de soi diminue la capacité de penser par soi-même, une estime de soi solide accroît la capacité de réévaluer les premières impressions négatives et diminue les erreurs de traitement de l'information.

**Le jeune a besoin de profiter de multiples occasions fournies par son environnement scolaire pour renforcer cette estime de soi et, par le fait-même, améliorer son sentiment de compétence pour intervenir lors des scènes de violence.**

## • Aider à anticiper les situations susceptibles de se produire

L'anticipation permet de préparer les futurs témoins à réagir face à une situation de violence. Des ateliers en classe pourraient être offerts aux élèves dans le but de les aider à contrôler leurs biais d'interprétation (mauvaises interprétations des situations, des intentions et des conséquences). Si on leur propose divers scénarios de situations ambiguës susceptibles de se produire à l'école, les élèves seront mieux préparés à réagir par des réponses alternatives lorsqu'ils seront exposés à une situation de violence. Ils seront moins déstabilisés s'ils connaissent différentes stratégies pour réagir adéquatement.

## • Développer l'empathie

**Pour faire cesser les rires et les moqueries qui cautionnent le comportement des auteurs de violence, des mises en situation où l'élève doit exprimer ce qu'il ressentirait s'il était lui-même la victime lui permettent de développer son empathie envers d'éventuelles victimes.**

Cette empathie l'amènera à comprendre qu'en brisant l'isolement de la victime, il contribue à lui redonner confiance et à diminuer le risque

que des situations de violence se reproduisent. L'élève empathique fera preuve d'une plus grande confiance en soi et pourra ainsi mieux aider une victime. C'est ainsi qu'il pourra lui proposer, par exemple, de marcher ou de travailler avec elle, de l'accompagner auprès d'un adulte pour révéler ce qui s'est passé, qu'il pourra l'inviter à se joindre à son groupe d'amis et à ses activités. L'élève empathique sera plus enclin à prononcer des paroles gentilles et encourageantes envers le jeune victimisé ou encore à lui manifester son empathie indirectement; il pourra, par exemple, informer un adulte de l'école ou de son entourage de la situation dont il a été témoin.

## Favoriser l'engagement des adultes témoins de violence

**Pour qu'un milieu se mobilise collectivement et décide de travailler pour créer un environnement scolaire sécurisant, il faut d'abord intervenir sur les préjugés et les résistances des adultes de l'école.**

Davis et Davis (2007) dénoncent quelques préjugés qui circulent dans les écoles pouvant expliquer l'indifférence ou encore le désintéressement de certains membres du personnel scolaire. Ainsi, ils suggèrent plutôt de considérer ce qui suit :

- la violence à l'école n'est pas un passage obligé de l'enfance;
- la violence peut être présente dans tous les types d'école;
- les élèves ne rapportent pas automatiquement avoir été témoins ou victimes de violence;
- la violence relationnelle et indirecte est aussi dommageable que la violence physique et nécessite une intervention;
- tous ne possèdent pas les compétences nécessaires pour se défendre;
- un seul moyen pour contrer la violence à l'école n'est pas suffisant;

- l'exemple des attitudes des adultes entre eux influence le comportement des jeunes témoins.

Tous les membres de la communauté scolaire doivent être au courant des règles relatives à la violence à l'école, être conscients qu'ils agissent comme des modèles et que leurs propres réactions ont des répercussions sur celles des élèves.

**Leur efficacité à gérer positivement les manifestations de violence repose notamment sur un sentiment d'auto-efficacité personnelle et collective, de même que sur leur satisfaction professionnelle, leurs aptitudes à la gestion de classe et la collaboration professionnelle.**

De plus, leur capacité d'identifier les victimes en fera des témoins compétents et actifs.

Pour inciter les élèves témoins à agir contre la violence, certaines habiletés bien précises seront aussi à développer chez le personnel scolaire, telles que :

- la capacité d'écoute empathique des victimes et des témoins;
- la capacité de créer une relation de confiance avec les jeunes afin de convaincre les témoins hésitants à parler;
- le recours à la bibliothérapie pour soutenir les témoins (ex. : littérature jeunesse);
- une gestion de classe efficace pour encourager les témoins (ex. : susciter des discussions en classe avec les élèves sur le sujet);
- la capacité d'enseigner aux élèves comment préserver leur sécurité et chercher de l'aide lorsqu'ils se sentent en danger;
- leur engagement à participer à la conception ou à l'implantation de programmes ou d'activités pour prévenir et gérer la violence à l'école.



# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup  
d'agir ensemble!

## D'autres moyens organisationnels pour favoriser l'engagement des témoins

De nombreux autres moyens axés sur l'organisation générale de l'école peuvent être envisagés par les milieux scolaires qui souhaitent renforcer le pouvoir d'action de tous pour faire diminuer la violence dans leur établissement.

En voici des exemples :

- mettre sur pied un comité décisionnel pour traiter les questions de violence est une condition gagnante pour assurer des activités de prévention et des systèmes de gestion de la violence à l'école sur une base continue. Ce comité examine les incidents de violence et les répertorie pour en obtenir une vue d'ensemble et suivre l'évolution et l'efficacité des actions en place. Il peut être appelé à se pencher sur des cas particuliers, sur des activités ou ateliers, à planifier des visites de conférenciers ou à coordonner des séances d'habiletés sociales en classe ou des rencontres d'information auprès des parents (MELS, 2008);
- faire circuler clairement des messages de non-violence (messages, activités scolaires et éducatives, affiches, politiques...), implanter des programmes de prévention ou mettre sur pied des campagnes de sensibilisation sont toutes des actions menées par les milieux qui contribuent à améliorer le pouvoir d'action des témoins, que ces derniers soient des élèves ou des adultes. Des messages explicites traduisant l'impasse de la violence ou sensibilisant au soutien des victimes et à leur déculpabilisation peuvent aussi être inscrits, par exemple, sur des bracelets, chandails, casquettes ou macarons. De même, des bannières, des affiches et des vidéos peuvent être créées;
- faire des enquêtes à l'aide de questionnaires pour évaluer l'état de la violence à l'école ou dans la classe afin de connaître la perception des élèves, du personnel enseignant, de l'administration et des parents. La présentation

des résultats peut ainsi s'accompagner de l'énoncé de nouveaux objectifs qui mettent à contribution les témoins.

**En créant un climat scolaire sécurisant et en permettant à chacun d'y trouver sa place, les équipes-écoles possèdent un énorme pouvoir d'action pour amener les élèves à intervenir lorsqu'ils sont témoins de scènes de violence.**

Accorder plus de temps à l'éducation des témoins pourrait donc s'avérer une stratégie d'intervention prometteuse, puisqu'elle mise sur le développement de l'altruisme et sur le pouvoir d'action d'un très grand nombre d'élèves qui ont besoin d'être soutenus pour développer cette habileté.

## LA CYBERAGRESSION : COMPRENDRE POUR MIEUX INTERVENIR

Les technologies de la communication et leur développement accéléré transforment l'écologie des milieux scolaires et l'école des futurs citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle doit maintenant s'ajuster au fait que la communication transitera de plus en plus dans un espace virtuel.

**À la mission traditionnelle de l'école doit ainsi s'ajouter une responsabilité : celle du développement des habiletés à comprendre et à utiliser l'information numérique, sans oublier la sécurité et la protection des élèves.**

Les interventions de l'école dans ce secteur doivent donc viser à habiliter les élèves à se servir des nouvelles technologies et à communiquer avec respect tout en préservant leur sécurité.

La cyberagression (cyberharcèlement ou cyberintimidation), une forme d'intimidation qui agit par l'entremise d'un outil moderne, n'est pas en soi une nouvelle problématique.

**L'intimidation ou le harcèlement en ligne envers qui que ce soit, est punissable par la loi depuis quelques années et prévoit de graves conséquences pour l'auteur de tels actes.**

Les dispositions prévues au Code criminel s'appliquent aux adolescents dès l'âge de 12 ans pour des crimes comme la diffamation, l'extorsion et la transmission de faux messages. Cependant, des modalités particulières s'appliquent en ce qui a trait à la sentence. Par exemple, aucune peine minimale n'est imposée aux adolescents. De plus, l'article 4 de la Charte québécoise des droits et libertés protège la dignité, l'honneur et la réputation de chaque citoyen contre le harcèlement discriminatoire, fondé sur la race, la couleur, le sexe, la langue, etc. Considérant ces enjeux, le milieu scolaire doit ainsi se garder à l'affût de l'information lui permettant d'adapter ses interventions pour accompagner les élèves dans leur utilisation du cyberspace. Pour ce faire, il convient toutefois de considérer certains aspects encore nébuleux afin que les écoles puissent s'acquitter adéquatement de cette nouvelle responsabilité.

## Des mythes et des réalités

Plusieurs mesures visant à réduire la cyberagression sont malheureusement appliquées en prenant appui sur une conception erronée du phénomène. À ce propos, Sharriff et Churchill (2010) relèvent les quatre mythes les plus véhiculés dans les écoles concernant le cyberspace :

### Mythe 1

**Les écoles ont perdu le contrôle face à l'intimidation et à la cyberintimidation.**

Le sensationnalisme des médias accroît la peur parmi le personnel enseignant et les parents, qui en déduisent que cette « chose » est hors de contrôle. Cependant, la cyberintimidation est symptomatique de problèmes plus vastes sur le plan des relations interpersonnelles. En fait, de nombreuses recherches montrent que

# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

*ça vaut le coup  
d'agir ensemble!*

ces événements sont le plus souvent la répétition de ce que l'enfant vit dans le monde réel.

## Mythe 2

**Les communications électroniques, les cellulaires, l'Internet et les vidéos sont une seule et même chose qui prend au piège les enfants et leur donne un nouveau pouvoir contre lequel l'école doit livrer bataille.**

Le rythme d'apprentissage des jeunes face aux nouvelles technologies est si rapide que les écoles et le personnel enseignant arrivent difficilement à les accompagner dans leur apprentissage de l'usage des nouvelles technologies. Pour plusieurs adultes, la méconnaissance des nouvelles technologies accroît leur crainte et les idées négatives qu'ils peuvent entretenir envers cette nouveauté qu'ils ne maîtrisent pas.

## Mythe 3

**Les filtres et les restrictions vont permettre de réduire la cyberintimidation.**

Ces réactions sont des mesures illusoires. L'apprentissage des relations sociales et la protection de la vie privée constituent les connaissances fondamentales et indispensables pour préserver la sécurité de tous.

## Mythe 4

**L'attitude répressive que sont les mesures préconisées par une approche de Tolérance-Zéro va contribuer à mettre un terme à la cyberagression.**

En réalité, il n'existe pas de solution unique et simple au problème de la cyberagression et la punition seule n'arrive pas à apprendre aux auteurs de ces actes de meilleures façons de se comporter.

## Protéger contre la cyberagression : des compétences à développer chez le personnel scolaire

Certaines mesures peuvent être ciblées dans le but d'augmenter les chances d'efficacité d'un programme visant à contrer la cyberagression et à s'en pro-

téger. Gardner (2011) souligne cinq habiletés que les adultes doivent maîtriser pour être efficaces dans leurs actions :

## Mesure 1

### **Éduquer en parlant de la cyberagression**

La première étape consiste à développer une connaissance commune pour l'ensemble de la communauté scolaire et des parents. Le personnel scolaire, les parents et les élèves doivent être informés des comportements inacceptables et des sanctions appliquées en fonction de la gravité des actes commis (politique d'école).

**Par ailleurs, les élèves, comme le personnel scolaire, doivent acquérir des connaissances et des habiletés particulières pour utiliser les nouvelles technologies et pour préserver leur sécurité. Ils doivent être sensibilisés à l'importance d'adopter un comportement responsable dans les échanges virtuels.**

Le personnel scolaire qui est renseigné sur le phénomène sera davantage capable de repérer et de prévenir les situations de cyberagression, ainsi que d'intervenir face à celles-ci. Ces interventions éducatives, menées auprès des victimes, des agresseurs et de leurs parents, n'en seront que plus efficaces.

Les parents peuvent être mis préventivement à contribution en étant informés des risques, ainsi que des mesures de protection et d'intervention en vigueur à l'école. Ils ont aussi besoin de recevoir de l'information pertinente sur le phénomène et sur les recours possibles en dehors de l'école pour intervenir, ainsi qu'une liste des ressources qui peuvent les aider à assurer la sécurité de leurs enfants.

## Mesure 2

### **Réviser les politiques et les pratiques éducatives**

L'évolution rapide des technologies de l'information nécessite une vigilance constante et une mise à jour fréquente

des politiques contre les manifestations de violence. Ces changements rapides exigent aussi une mise à jour des connaissances chez le personnel scolaire et l'instauration de nouvelles stratégies de prévention dans les infrastructures de communication.

## Mesure 3

### **Faciliter la dénonciation de la cyberagression**

La dénonciation des agressions en ligne n'est jamais facile pour les individus qui en sont la cible et nécessite beaucoup de courage de leur part. C'est pourquoi l'école doit sensibiliser les différents acteurs de la communauté éducative, notamment les témoins d'actes de cyberagression, à l'importance de réagir et de poser les gestes appropriés dans de telles situations. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la victime obtiendra du soutien de la part de ses pairs seulement si la solidarité est encouragée au sein de l'école. Souvent, l'inaction des témoins s'explique par la peur que la situation ne se dégrade pour eux-mêmes ou pour les autres, par la honte qu'ils ressentent envers leur comportement, dont ils ne sont pas fiers, ou par leur inquiétude au sujet de l'indifférence ou des réactions des adultes. De plus, la crainte d'être considéré comme coupable et d'être puni (ex. : privé d'ordinateur!) fait en sorte qu'ils se replient sur eux-mêmes lorsqu'ils ne savent pas comment exprimer ce qu'ils vivent, qu'ils ne réalisent pas ce qui arrive ou ne savent pas à qui se confier.

Les adultes peuvent intervenir s'ils savent d'abord identifier les indices de cyberagression, par exemple, les comportements non verbaux des victimes après une session d'échanges en ligne ou encore des modifications de comportements avec les amis habituels. Plusieurs mécanismes doivent permettre la dénonciation afin de la faciliter. Ainsi, les élèves et leurs parents doivent être informés de la procédure à suivre lorsqu'ils observent de la cyberintimidation. Un guide qui explique aux témoins leurs responsabilités et qui leur indique à qui

# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup  
d'agir ensemble!

s'adresser facilite la dénonciation. Pour les victimes, ce guide permettra d'améliorer l'accès aux personnes susceptibles de les aider et aux parents de connaître les démarches pour mettre fin à la réception des messages des agresseurs (ex. : avec l'aide des compagnies de service de communication électronique).

## Mesure 4

### **Promouvoir un usage positif des technologies**

Les technologies deviennent de plus en plus essentielles dans la vie quotidienne et leur apprentissage par le personnel n'est pas superflu.

**Le développement continu de l'expertise du personnel permet à l'école de ne pas être démunie devant les innovations.**

Cette expertise permet de mieux accompagner les élèves dans l'acquisition des habiletés à comprendre et à utiliser l'information numérique, ainsi que dans l'apprentissage des comportements responsables et sécuritaires dans les communications en ligne.

## Mesure 5

### **Établir un plan d'action et évaluer ses impacts**

**Un plan bien préparé permet la rapidité et l'efficacité des actions lorsque survient ce type d'agression.**

Le plan doit comprendre un soutien accru auprès des jeunes ou groupes à risque, centré sur le développement des valeurs et sur le respect de certaines règles pour aspirer à des relations sociales satisfaisantes. À cet égard, les activités éducatives devraient permettre aux jeunes élèves, dès leurs premières classes, de reconnaître les modes de pensée qui conduisent à la distorsion des raisonnements (ex. : fausse interprétation des intentions d'autrui) et qui entraînent des comportements causant du tort à autrui (ex. : vengeance). Ainsi,

plus un jeune apprendra à discerner adéquatement les intentions derrière les comportements de ses pairs, moins il sera susceptible d'avoir des comportements violents envers ceux-ci.

Par ailleurs, les actions à mettre en œuvre auprès des victimes de cyberagression doivent tenir compte des facteurs de risque qui mènent à la victimisation, soit :

- 1) la difficulté à comprendre et à utiliser l'information numérique;
- 2) la méconnaissance de l'étiquette à suivre sur le Web;
- 3) l'ignorance du phénomène (agressions en ligne) et des dangers;
- 4) les moyens pour préserver sa sécurité;
- 5) l'ignorance des stratégies à adopter lorsqu'on est victime de cyberagression.

Dans la mise en place de mesures de prévention contre la violence à l'école, l'élaboration d'une politique d'établissement constitue généralement une intervention de base à envisager.

En guise de suggestion, cette politique pourrait inclure les éléments suivants :

- aucun réseau de l'école ni celui d'Internet ne peut être utilisé pour faire du harcèlement, que l'accès soit fait à partir de l'école ou de l'extérieur, durant les heures de classe ou après;
- la cyberagression inclut les usages incorrects des technologies électroniques, mais ne se limite pas à ceux-ci. Parmi ces usages, on note : harceler, embarrasser, menacer, intimider, terroriser une autre personne par l'envoi d'un ou de plusieurs messages blessants ou inappropriés que ce soit par messagerie instantanée, courriel, message texte, image, dessin, site Web ou blog, ainsi que l'emprunt ou le vol d'identité;

- toute personne qui se sent ciblée par un tel usage inapproprié de la technologie doit conserver une copie du matériel offensant et l'apporter le plus rapidement possible à la direction de l'école ou à tout autre membre du personnel scolaire;

- tous les incidents d'agression rapportés feront l'objet d'une enquête;

- les sanctions peuvent inclure la perte du privilège de l'accès au matériel électronique, la retenue, la suspension ou l'exclusion de l'école, le signalement au service de police, mais ne se limitent pas à ceux-ci.

### **L'intervention auprès des élèves qui pratiquent la cyberagression**

Bien qu'on recommande d'intervenir rapidement et avec discernement auprès des auteurs de cyberagression, force est de constater que le personnel scolaire se sent encore démuné dans ses actions, recourant encore très souvent aux interventions du type punitif face aux comportements inappropriés en ligne. Il y a encore très peu d'écrits qui encadrent les interventions à pratiquer auprès des jeunes qui s'adonnent à la cyberagression.

**Le modèle d'intervention de Hinduja et Patchin (2009) est l'un des premiers à proposer certains types d'actions à privilégier.**

Dans ce modèle d'intervention, ils classifient les comportements de cyberagression comme étant de gravité mineure, modérée ou sérieuse. Comme le présente le tableau suivant, ils suggèrent que les interventions soient choisies en considérant le type et la sévérité du geste posé.

# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE:

*ça vaut le coup  
d'agir ensemble!*

## L'intervention graduée face aux actes de cyberagression

### SÉVÉRITÉ DU GESTE

Gravité mineure	Gravité modérée	Gravité sérieuse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taquiner</li> <li>• Ignorer</li> <li>• Traiter de noms</li> <li>• Se moquer</li> <li>• Ridiculiser ou rabaisser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nuire à la réputation</li> <li>• Répandre des rumeurs</li> <li>• Afficher des photos sans permission</li> <li>• Créer des vidéos intimidantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Menacer (d'agression physique ou de mort)</li> <li>• Harceler (traquer)</li> <li>• Intimider</li> </ul>

### INTERVENTIONS À PRATIQUER SELON LA GRAVITÉ DU GESTE POSÉ

Gravité mineure	Gravité modérée	Gravité sérieuse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec les parents</li> <li>• Rencontre avec un intervenant</li> <li>• Sanction créative (ex. : affiches anti-cyberintimidation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec le directeur ou la directrice</li> <li>• Plan de modification du comportement</li> <li>• Éducation à la citoyenneté</li> <li>• Conséquence extracurriculaire</li> <li>• Retenue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puntion par la loi (en justice)</li> <li>• Puntion civile</li> <li>• Suspension</li> <li>• Expulsion</li> </ul>

Note : traduction libre du modèle d'Hinduja et Patchin (Roy, E., 2011)

Ce modèle d'intervention est intéressant à considérer puisqu'il présente un modèle progressif d'actions à pratiquer auprès des élèves qui s'adonnent à la cyberagression en considérant la gravité de l'acte posé. De plus, comme il fait d'abord référence à des actions éducatives, tout en ne mettant pas de côté les aspects punitifs et légaux, lorsque nécessaires, ce modèle d'intervention s'avère tout à fait approprié pour le milieu scolaire, qui se doit d'agir dans une optique éducative.

# LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup  
d'agir ensemble!

## Coordination et rédaction

Claire Beaumont, Ph. D.  
Observatoire canadien pour la  
prévention de la violence à l'école  
(OCPVE)  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université Laval

## Recherche et rédaction

Anne Godmaire, professionnelle  
de recherche  
Marie-Ève Proulx, professionnelle  
de recherche  
Observatoire canadien pour la  
prévention de la violence à l'école  
(OCPVE).  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université Laval

## Direction et coordination

Liette Picard, directrice des services  
éducatifs complémentaires et de  
l'intervention en milieu défavorisé,  
ministère de l'Éducation, du Loisir et  
du Sport

Danielle Marquis, responsable du  
dossier violence à l'école, Direction  
des services complémentaires et de  
l'intervention en milieu défavorisé,  
ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport

## Collaboration

Paula St-Arnaud, chargée de projet,  
Plan d'action pour prévenir et traiter  
la violence à l'école

Raymond Tozzi, chargé de projet,  
Plan d'action pour prévenir et traiter  
la violence à l'école

Direction des communications,  
ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport, 2012

ISSN 1927-5285 (PDF)

11-00512

## Pour en connaître davantage

- Davis, S. & Davis, J. (2007). Empowering Bystanders in Bullying Prevention. Champaign, IL: ResearchPress.
- Hinduja, S. & Patchin, J. (2009). Bullying Beyond the Schoolyard. USA: Corwin Press.
- Janosz, M., Archambeault, I., Pagani, L., Pascal, S., Morin, A. & Bowen, F. (2011). Être témoin de violence à l'école : est-ce nuisible pour les jeunes à l'âge de l'adolescence? Vie pédagogique, 156 : [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/156/index.asp?page=dossierA\\_6](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/156/index.asp?page=dossierA_6)
- Ministère de la Sécurité publique (2011). Cyberintimidation et harcèlement (en ligne) [www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/bulletins-criminalite/cyberintimidation/1924.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/bulletins-criminalite/cyberintimidation/1924.html)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2011). La violence dans l'espace virtuel : Ça vaut le coup d'agir ensemble. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011. En ligne : [www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation\\_jeunes/Adaptation\\_scolaire/ViolenceEspaceVirtuel\\_OutilRef.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/Adaptation_scolaire/ViolenceEspaceVirtuel_OutilRef.pdf)
- Sharrif, S. & Churchill, A.H., (2010). *Truths and Myths of Cyber-Bullying, International Perspectives on Stakeholder Responsibility and Children's Safety*, New York, Peter Lang.

## Sites d'intérêt

- WEBAVERTI, conseils, ressources et liens utiles sur les dangers du réseau Internet.  
En ligne : [www.bewebaware.ca/english/default.html](http://www.bewebaware.ca/english/default.html) (anglais) et  
[www.bewebaware.ca/french/default.html](http://www.bewebaware.ca/french/default.html) (français)
- Définir la frontière. En ligne : [www.definetheline.ca/fr](http://www.definetheline.ca/fr)
- VOUS NET PAS SEUL, Programme et conférences conçus par le Service de police de la Ville de Québec, en collaboration avec la Sûreté du Québec et d'autres. Disponible dans toutes les municipalités. En ligne : [www.ville.levis.qc.ca/police/Prevention/ProgrammeVousNETpasseul.htm](http://www.ville.levis.qc.ca/police/Prevention/ProgrammeVousNETpasseul.htm)
- INTERNET 101, [www.rcmp-grc.gc.ca/is-si/](http://www.rcmp-grc.gc.ca/is-si/)
- AUTRES SITES DÉDIÉS AUX :
- Élèves du primaire : [www.kidsmart.org.uk/](http://www.kidsmart.org.uk/)
  - Élèves du secondaire : [www.childnet-int.org/kia/schools](http://www.childnet-int.org/kia/schools) et [www.chatdanger.com/smart](http://www.chatdanger.com/smart)
  - Enseignants : [www.childnet.com/kia/](http://www.childnet.com/kia/)
  - Parents : [www.childnet.com/kia/parents/](http://www.childnet.com/kia/parents/)